

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MARS 1880.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

Demande du sieur Alphonse-Marie-Hubert MÜLLENDER.

MESSIEURS,

Le sieur Müllender, né le 14 août 1853, sur les confins du pays, à Eupen (Prusse), sollicite la naturalisation ordinaire, en s'engageant à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Arrivé en Belgique, avec sa famille, le 20 décembre 1861, il réside depuis lors à Hodimont. Son père, négociant en laines, était un homme honorable et fort avantageusement connu à Hodimont et à Verviers. Un arrêté royal du 5 janvier 1864 l'avait autorisé à établir son domicile dans le royaume. Les autorités consultées font le plus grand éloge de l'honnêteté, de l'intelligence et de l'activité proverbiales de M. Simon Müllender père, et reconnaissent que le fils a suivi en tous points les traces de son père.

Vice-consul des Etats-Unis d'Amérique pour la province de Liège ; délégué du Gouvernement belge à l'Exposition universelle de Philadelphie, où il représentait en même temps la chambre de commerce de Verviers et les intérêts des industriels notables de l'arrondissement ; auteur de plusieurs ouvrages sur l'industrie ; directeur de l'entrepôt public et de l'établissement des ventes publiques de laine et déchets de laine, à Verviers, le sieur Müllender a rendu de réels services au pays. Il a conquis une place honorable dans la considération publique, et fait de louables efforts pour développer nos relations commerciales et donner de l'extension à l'industrie lainière de l'arrondissement de Verviers.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Considérant les titres sérieux sur lesquels s'appuie la demande du sieur Müllender, la commission n'hésite pas, Messieurs, à vous proposer de la prendre en considération.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Le Président,
E. VANDAM.

